

**MAIRIE DE PRADES-SUR-VERNAZOBRE**  
**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 18 OCTOBRE 2022**

Date de la convocation : 13 octobre 2022  
Date d'affichage : 14 octobre 2022  
Nombre de conseillers en exercice : 11

Le dix-huit octobre deux mille vingt-deux à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle des associations, sous la présidence de M. Jean-Marie MILHAU, Maire.

Présents : Jean-Marie MILHAU, Roch CODOU, Patrice POUX, Jean-Marc CULIOLI, Christine ESCANDE, Yoan MAGE, Alexandre JOUGLA, Michel DEPAULE, Xavier PETIT, Noémie CAVROIS

Absente excusée : Estelle PEXOTO

Le quorum étant atteint, le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Monsieur Yoan Mage est désigné pour remplir cette fonction.

Le précédent procès-verbal est soumis à l'approbation du conseil municipal : approuvé à l'unanimité.

<b>OBJET :</b>	<b>Demande de subvention au titre du FAIC 2022</b>	<b>2022-10/28</b>
----------------	--	-------------------

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 10

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'effectuer des travaux de réfection de chemin communaux.

Il présente les devis réceptionnés en mairie d'un montant de 36 433 euros HT.

Il indique que compte tenu des disponibilités budgétaires de la commune, il serait souhaitable de solliciter auprès du Conseil Départemental de l'Hérault une subvention au titre du FAIC la plus large possible.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve à l'unanimité les travaux cités ci-dessus
- Sollicite de la part du Conseil Départemental, une subvention la plus large possible au titre du FAIC 2022

**Questions Diverses :**

- ✦ Virement de crédit n°2
- ✦ Opération 8000 arbres reconduite en 2023
- ✦ Convention avec les chasseurs
- ✦ Notification de la subvention amende de police.
- ✦ Information début de travaux rue principale
- ✦ Arrangement du chemin en terre rue de l'église au chemin du Pech
- ✦ Miroir routier cassé par l'entreprise Géodis
- ✦ Occupation du domaine public pour monsieur Joucla

La séance est levée à 20h00

Le Maire, Jean-Marie Milhau

Le secrétaire de séance, Yoan Mage

